

Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la 80e section " et que ces règles ne deviendront en vigueur que trente jours après l'ouverture de la session ou que lorsqu'elles auront été approuvées par le Parlement.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été, *sur division*, résolue dans la négative.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Que la section 81 du dit bill soit amendée par l'addition, après les mots " par ordre du gouverneur en conseil, " de ce qui suit : " Mais, en ce qui regarde la province de Québec, aucune telle proclamation n'aura d'effet qu'autant que le présent acte aura été adopté et approuvé par la législature de la province de Québec, en toutes ses dispositions concernant la juridiction d'appel de la cour Suprême dans les cas relatifs à la propriété, aux droits civils, et à la procédure civile en la dite province de Québec. "

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les noms étant appelés, ils ont pris comme suit :

#### CONTENTS :

##### Les honorables Messieurs :

Armand,	Dickey,	Howlan,	Shaw,
Bellerose,	Damouchel,	Price,	Skead,
Bourinot,	Ferrier,	Read,	Trudel,
Chapais,	Grévremont,	Ryan,	Wilmot.—18.
Dever,	Hamilton (Inkerman)		

#### NON-CONTENTS :

##### Les honorables Messieurs :

Aikins,	Chaffers,	Letellier de St. Just,	Pâquet,
Allan,	Chinic,	McClelan,	Penny,
Archibald,	Christie [président],	McMaster,	Scott,
Baillargeon,	Cormier,	Macdonald,	Seymour,
Botsford,	Fabre,	Macfarlane,	Simpson,
Brown,	Flint,	Macpherson,	Sutherland,
Bureau,	Glasier,	Miller,	Vidal,
Campbell,	Haythorne,	Montgomery,	Wark.—35.
Carroll,	Leonard,	Muirhead,	

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

L'honorable M. Dickey a proposé, secondé par l'honorable M. Alexander :

Que la 56e clause du dit bill soit retranchée.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans la négative.

L'honorable M. Trudel a proposé, secondé par l'honorable M. Dever :

Que la 27e clause du dit bill soit retranchée.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans la négative.

L'honorable M. Haythorne, secondé par l'honorable M. Wilmot, a proposé :

Que la cinquante-troisième clause du dit bill soit retranchée.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans la négative.

L'honorable M. Haythorne, secondé par l'honorable M. Wilmot, a proposé :

Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la 53e clause : " Mais aucune disposition de la présente clause ne sera censée décharger les ministres de la Couronne de leur responsabilité envers le Parlement à l'égard de tout avis qu'ils peuvent donner au représentant de Sa Majesté en Canada.